

VALORISEZ !

ET APRÈS ?

Vos haies...

- Vous protègent du vent et favorisent l'infiltration de l'eau,
- Vous offrent intimité et délimitent les espaces,
- Vous nourrissent (fruits, infusions, aromates...),
- Abritent et nourrissent la faune, domestique et sauvage,
- Produisent de la biomasse !

Vous pouvez utiliser le bois issu de vos tailles de haies en produisant du bois de chauffage, des perches pour le jardin, des tiges de vannerie...

Vous pouvez aussi valoriser votre bois sous forme de broyat : en paillage ou en compost, dans votre jardin ou votre potager !

La Communauté de Communes du Jovinien dispose d'un broyeur qui peut valoriser vos déchets verts !



Campagne de broyage organisée dans les communes du Jovinien →

Si vous disposez d'un linéaire conséquent de haies, vous pouvez envisager une gestion visant à récolter des bûches ou des plaquettes pour le chauffage.

MES CONTACTS :

Ce guide est édité dans le cadre du *mois de la haie 2025*.



PETIT GUIDE POUR CULTIVER DES HAIES DANS MON JARDIN



PLANTEZ,

Pour planter, vous devez être propriétaire ou avoir son autorisation

QUI ?

Pour des conseils personnalisés ou pour acheter des plants, n'hésitez pas à vous adresser à un pépiniériste ou un paysagiste.

Vous pouvez obtenir une aide de la Région si vous souhaitez planter plus de 200 mètres de haies.

Vous pouvez aussi, à condition d'en obtenir l'autorisation auprès des propriétaires concernés, collecter de jeunes plants dans le paysage alentour et les replanter pour constituer votre haie d'essences locales.

QUE planter ?

Regardez ce qui a poussé spontanément autour de chez vous : ce sont sûrement des essences adaptées à vos sols et à votre climat !

Privilégier :

- Pour l'ombre : arbres de haut-jet (érable, chêne...)
- Pour l'intimité : arbustes (noisetier, charme, troène...)
- Pour les pollinisateurs : une diversité d'essences (aubépine, sureau...)

L'idéal, c'est de planter une haie diversifiée !

Pour en savoir plus : consultez le dispositif *Bocage et Paysages* de la Région BFC*

QUOI faire et QUAND ?



Pas avant les 1^{ère} gelées

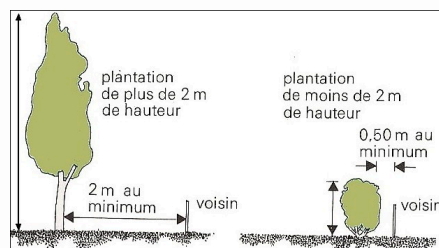
A l'automne ou début de l'hiver

OÙ planter ?

Attention à respecter les distances légales : (Code civil)

Ne pas oublier que les arbres grandissent et ont besoin d'espace pour vivre :

- pas d'arbre à moins de 5m d'un bâtiment,
- pas d'essence de haut-jet en dessous d'une ligne électrique ou téléphonique.



TAILLEZ,

QUI solliciter ?

Vous pouvez faire beaucoup de choses vous-même !

Sinon, faites appel à un professionnel local, selon l'importance de l'ouvrage (élagueur, paysagiste...).

QUEL matériel utiliser ?

La plupart du temps, pas besoin d'outils compliqués ou motorisés mais seulement :



Sécateur



Sécateur de force



Scie d'élagage



Serpette italienne

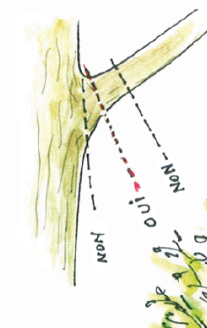
Bon geste : la lame coupante du sécateur doit toujours être du côté de la branche

QUOI tailler et COMMENT ?

Tailler, c'est accompagner la croissance du ligneux sans le blesser.

Quelques règles simples pour cultiver un arbre en bonne santé :

- Faire des coupes nettes, sans chicots
- Respecter les bourrelet de recouvrement : ne pas couper trop près du tronc, ni trop loin, pour que la plaie se referme correctement
- Tailler en hiver, hors période de montée de sève, pour limiter les risques sanitaires



Tailler régulièrement permet de garder une forme harmonieuse des arbres, de la haie et de contenir celle-ci. C'est aussi une obligation légale : aucune branche ne doit empiéter sur le domaine public ou la propriété voisine.

Protégez la biodiversité : évitez de tailler entre le 15 mars et le 15 août, afin de respecter la période de nidification. Idéalement, attendez plutôt la fin de la fructification, pour nourrir les oiseaux et les pollinisateurs.